

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
1^{er} mars 2007
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante et unième session
Points 87, 90 et 93 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-deuxième année

**Création d'une zone exempte d'armes nucléaires
dans la région du Moyen-Orient**

Désarmement général et complet

Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient

**Lettres identiques datées du 27 février 2007,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Koweït auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la présente lettre concernant les dangers que constituent les capacités nucléaires d'Israël, au nom des États arabes Membres et observateurs de l'Organisation des Nations Unies – le Royaume hachémite de Jordanie, les Émirats arabes unis, la République tunisienne, la République algérienne démocratique et populaire, la République d'Iraq, l'État du Qatar, l'État du Koweït, la République libanaise, la Jamahiriya arabe libyenne, la République arabe d'Égypte, le Royaume du Maroc, la République du Yémen, le Sultanat d'Oman, la République islamique de Mauritanie, la République de Djibouti, l'Union des Comores, la République somalienne, le Royaume de Bahreïn et l'État de Palestine (observateur).

1. Les États arabes Membres et observateurs de l'Organisation des Nations Unies se déclarent gravement préoccupés et fort inquiétés par la référence faite par le Premier Ministre israélien Ehud Olmert, dans les propos qu'il a tenus le 11 décembre 2006 à une chaîne de télévision allemande, au fait que son pays est doté d'armes nucléaires, considérant que « ce n'est pas le premier pays du Moyen-Orient à avoir produit des armes nucléaires » et avançant comme prétexte le fait qu'Israël ne représente pas une menace aux États voisins, contrairement à l'Iran.

2. Cette déclaration n'a rien d'étonnant, étant donné que les États arabes et la communauté internationale connaissaient déjà le caractère militaire quasi certain des programmes nucléaires israéliens, mais elle est importante du fait que c'est la première déclaration israélienne faite à un niveau aussi élevé, et en tant que telle



elle confirme de nouveau les doutes internationaux et arabes concernant les capacités nucléaires d'Israël.

3. Les États arabes considèrent que le fait qu'Israël soit doté de capacités nucléaires militaires constitue une violation flagrante de la volonté de la communauté internationale telle qu'incarnée dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives au risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient, en particulier la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil demande à Israël de placer d'urgence ses installations nucléaires sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et note qu'Israël n'a pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cela va aussi à l'encontre de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, des dispositions et buts du TNP et de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en 1995. De plus, cela est contraire aux initiatives demandant la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, dont le texte provisoire (en bleu) est encore examiné par le Conseil.

4. Par ailleurs, la déclaration du Premier Ministre israélien concernant le fait que son pays soit doté d'armes nucléaires souligne combien il est important que les différentes instances internationales, au premier rang desquelles l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et l'AIEA, assument leurs responsabilités effectivement, sérieusement et sans tergiverser, conformément aux résolutions pertinentes, pour faire face à cette grave menace pour la sécurité régionale, d'une façon qui se reflète dans les mesures concrètes prises concernant la coopération existante avec Israël dans le domaine nucléaire.

5. Les déclarations du Premier Ministre israélien Ehud Olmert et d'autres déclarations viennent confirmer une fois encore les craintes des États de la région et de l'ensemble de la communauté internationale concernant le danger qui menace la sécurité et la paix internationales, alors que la communauté internationale demeure incapable d'amener Israël à adhérer au TNP, auquel tous les États arabes ont adhéré, ou à placer ses installations nucléaires sous le système de garanties de l'AIEA. Cela révèle clairement la politique de deux poids deux mesures appliquée dans la région en fonction des intérêts politiques, qui ressort également de l'obstruction du projet de résolution soumis par le Groupe arabe à la cinquantième session de la Conférence générale de l'AIEA au titre de cette question. Cela est inacceptable et ne peut continuer.

6. Les États arabes se réservent le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire face à la menace que représentent les capacités nucléaires d'Israël par l'intermédiaire des organes de décision de l'ONU et d'autres cadres conventionnels.

7. Enfin, nous demandons que le texte de la présente lettre soit distribué aux États Membres en tant que document du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, au titre des points 87, 90 et 93 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'État du Koweït
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe arabe
(*Signé*) Abdullah Ahmed **Al-Murad**